

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/25

ID : 083-268302833-20250924-20250902-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2025-09/02

Nombre de membres		<b>L'an deux mille vingt cinq le 24 septembre 2025 à 10 heures</b>
en exercice :	11	le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ZACHARIE
présents :	7	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de <b>Mme ROYER Carole, Vice-présidente</b>
votants :	10	Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 17 septembre 2025
pour :	10	<b>PRESENTS :</b>
contre :	0	Mmes et MM., PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, MORACCHINI Encarnacion, BOUTRY Marcel, PASCAL Paul.
abstention :	0	<b>ABSENTS REPRESENTES :</b> M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole. M. TABONE Paul donne procuration à Mme MORACCHINI Encarnacion. Mme BROCHIER Christiane donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
		<b>ABSENTS NON REPRESENTES :</b> M. BERTOLOTTI Jacques.

### OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.123-5 ;

**Considérant** que le CCAS peut accorder des aides sociales facultatives, distinctes des aides légales ;  
**Considérant** que ces aides relèvent de la politique sociale de la collectivité et visent à répondre à des besoins ponctuels ou durables des habitants en difficulté, sous réserve de conditions fixées par le CCAS ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les modalités d'attribution de ces aides dans un règlement spécifique ;

**Considérant** que le règlement ci-joint a été établi en concertation avec les services du CCAS et après analyse des besoins sociaux du territoire ;

Les grandes lignes du règlement des aides sociales facultatives définissent notamment :

- Les conditions générales d'éligibilité (état, civil, ressources, domiciliation, etc.) ;
- Les types d'aides proposées (alimentation, hygiène, etc.) ;
- Les plafonds d'intervention et les modalités d'instruction des demandes ;
- Les pièces justificatives à fournir et les modalités de décision.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/25



ID : 083-268302833-20250924-20250902-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

- D'approuver le règlement des aides sociales facultatives ci-annexé.
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre dudit règlement.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Copie Conforme

**La Vice-présidente**

**Carole ROYER**

**Le Secrétaire**

**Marcel BOUTRY**